



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUN 2021

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre juin à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLAÇA, Maire.

Etaient Présents : Monsieur VILLAÇA, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, PERRIER, Adjoint au maire, Mesdames PEREIRA DOS REIS, RECCHIA

Messieurs BIGOT, DUBAL, GISSELMANN, LORNE, RALLIERE, conseillers municipaux

Pouvoirs : Mme BARDOT a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. BOUSQUET a donné pouvoir à M. PERRIER
M. FOURNIER a donné pouvoir à M. BERTRAND
Mme GAUTIE a donné pouvoir à M. RALLIERE
Mme MARSADIE a donné pouvoir à M. BIGOT
M. PERROT a donné pouvoir à M. COULOUMY
Mme ROLLET a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme VERITE a donné pouvoir à Mme HERITIER

Absente excusée: Mme HELMER

A l'unanimité, Madame Christelle PEREIRA DOS REIS a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 29 avril est approuvé, à l'unanimité.

I - AFFAIRES GENERALES

1) Intercommunalité -Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et convention d'initialisation

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le président de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie à signer le CRTE avec l'ETAT. Ce contrat est une nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale. Dans ce cadre, la commune a décidé de présenter 12 fiches actions.

2) Règlement intérieur des accueils de loisirs et de la restauration scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les termes du règlement intérieur de ces services applicable à compter de la rentrée scolaire 2021.

II -FINANCES

3) Accueils de loisirs - fixation de la participation familiale au séjour de l'automne

A l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le séjour à Serre-Chevalier organisé du 23 octobre 2021 au 30 octobre 2021, comme suit :

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

Tranche	Quotient minimum CAF	Quotient CAF maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	500	248,00	223,00	201,00
2	501	1067	309,00	278,00	251,00
3	1068	2089	344,00	309,00	278,00
4	2090	3134	382,00	344,00	309,00
5	3135	4179	420,00	378,00	340,00
6	4180	5220	462,00	416,00	374,00
Hors tranche	5221		508,00	458,00	412,00
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	764,00	764,00	764,00

4) Convention relative à la sécurisation de la traversée piétonne entre les deux centres commerciaux EDEN situés sur la commune de Servon – Financement de l'étude

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge à parts égales, entre la CCOB, la société APSYS et la société ACCESSITE, le coût de l'étude de trafic présentée par la société SEGIC Ingénierie, pour un montant total de 13.572 € TTC.

5) Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Santeny

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ladite convention à intervenir avec le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes électriques, de communications électroniques et d'éclairage public, situés rue de Santeny.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

Marché de travaux de voirie rue de la république pour la tranche ferme et la tranche optionnelle

Avenant au contrat de maintenance du logiciel comptabilité avec la société AFI

Questions diverses

M. DUBAL demande si les arbres abîmés du parc « Dominique Stabile » vont être remplacés ainsi que la reprise des cheminements. Monsieur le Maire indique que ces travaux seront repris par les entreprises titulaires du marché.

Mme RECCHIA demande si les agrès du parcours de santé sont opérationnels. Monsieur le Maire répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

La secrétaire de séance
Christelle PEREIRA DOS REIS

Le Maire
Marcel VILLAÇA


